

1980-1982
PRÉSIDENT – SERGE A. PIQUETTE

Monsieur Viateur Trottier entre en fonction comme nouveau directeur exécutif en novembre 1980.

Il se met à la tâche pour régler trois besoins prioritaires :

- Bâtir un système comptable en vue de connaître la situation financière exacte de l'Association et afin de répondre aux exigences du MLCP et des administrateurs. La mise sur pied d'un tel système vise d'abord à contrôler de façon adéquate les opérations financières de l'Association et à doter cette dernière d'un outil de gestion efficace pour les années futures.
- Procéder à une réorganisation administrative. Elle est faite de façon à permettre de recevoir beaucoup plus de travail sans toutefois affectée l'efficacité quotidienne.
- Élaborer le budget 1980-81 pour qu'il réponde aux exigences du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Dans le domaine technique, il est convenu que monsieur Hiroshi Nakamura, directeur technique, se choisisse un adjoint ; cela a pour but de le dégager de certaines tâches afin qu'il soit plus efficace et que l'Association offre de meilleurs services.

Durant cette période, l'Association met sur pied des mécanismes en place afin que les directeurs techniques bénéficient du programme de formation des entraîneurs nationaux.

Une équipe d'entraîneurs est créée ayant pour mission d'aller dans les zones pour entraîner et identifier une relève chez les cadets et les espoirs ; ce projet est partagé financièrement par l'Association et les zones.

Un effort est mis pour améliorer la qualité des tournois. Coupe Canada est encore à l'honneur à Québec (1980-1981).

La grande étape pour la diffusion de l'information est la parution d'un journal qui sera tiré à 1500 copies et qui se voudrait mensuel (Judo-Info vol. 1, no. 1, décembre 1980).

La Commission provinciale des arbitres a pour objectif de promouvoir l'arbitrage dans les zones, d'effectuer une rotation des arbitres nationaux A et panaméricains à titre de chef-arbitre, d'animateur des stages provinciaux, d'officiels majeurs à des événements admissibles sur le plan national et de valoriser le rôle de l'officiel mineur. Neuf zones sur onze ont au moins un arbitre de niveau national. Les arbitres internationaux « A » résidant au Québec sont maintenant au nombre de quatre. On note une collaboration pour les évaluations d'arbitres entre l'Ontario et le Québec (Québec Ouvert, Championnat sportif québécois, Ontario Open). Un comité ad hoc est formé, chargé de produire un rapport de recommandation pour éclaircir certains points (le 20 avril 1980, une vingtaine d'arbitres de niveau provincial B à international avaient apposé leur signature sur une feuille portant le titre de « pétition » dans le but avoué de rendre élective la Commission provinciale des arbitres.

Il est établi que l'aide aux zones ne se fera pas exclusivement par des versements d'argent. L'Association compte apporter une aide directe ou indirecte sous forme de services défrayés par l'organisation centrale de Judo Québec.

La Commission des grades demeure fonctionnelle et efficace.

Le Comité exécutif décide de collaborer très étroitement à la préparation des contenus de cours techniques (5 niveaux) de 225 heures avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (Certificat d'entraîneurs sportifs, UQTR). Une équipe y travaille.

Une loterie de 100 \$ le billet est lancée (300 billets) afin d'augmenter l'autofinancement.

Un appel à tous est lancé à tous les directeurs techniques afin qu'ils inscrivent tous leurs judokas à Judo Québec. Les frais d'affiliation demeurent une part importante d'autofinancement. Malgré cet appel, le nombre d'affiliations continuera à descendre.